

Fiche mise à jour le : 07/09/2015

1. Identification de la préparation et de l'entreprise

1.1 Identification de la préparation :

PUL PHYTON

Présentation sous la forme d'une boîte de 5 ampoules de 10 ml.

1.2 Utilisation de la préparation :

Chez le chien et le chat : utilisation en inhalation ou en nébulisation, pour aider au confort respiratoire des animaux dont les voies respiratoires sont encombrées ou irritées.

1.3 Identification de l'entreprise :

VETOQUINOL S.A.
Laboratoire pharmaceutique vétérinaire
Magny-Vernois BP 189
70204 LURE CEDEX (France)
Service à contacter : Service Sécurité
Tél. : +33(0) 3 84 62 55 55
frederic.pierron@vetoquinol.com

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Le mélange est classé sensibilisant cutané catégorie 1.

2.2 Élément d'étiquetage



Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P280 : Porter des gants de protection

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale

3. Composition/informations sur les composants

	N° CAS	N° CE
ETHYLDIGLYCOL > 70%	11-90-0	203-919-7
MONOPROPYLENE GLYCOL 5-10%	57-55-6	200-338-0
EUCALYPTUS ESS 3-10%	84625-32-1	283-406-2
GIROFLE ESS 1-5%	8000-34-8	284-638-7
EAU QSP 100%	/	/

4. Premiers secours

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon..

En cas de projection dans les yeux : Oter les lentilles de contact si possible. Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Si une irritation persiste, consultez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion en grande quantité, prévenez un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à éviter : Aucun.

Produits de combustion dangereux : Emet des fumées toxiques au contact d'un incendie.

Equipements spéciaux de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion, ainsi que des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les égouts et dans le milieu naturel.

Procédures de nettoyage/absorption : Absorber et récupérer le produit.

7. Précautions de stockage, emploi et manipulation

Stockage : Conserver le produit dans son emballage d'origine hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux : porter des lunettes en cas de risque de projection directe.

Protection de la peau : porter des gants PVC ou caoutchouc

9. Propriétés physico-chimiques

Aspect : Liquide

Odeur : Girofle/Eucalyptus

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable dans les conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses : aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux : N/D.

11. Informations toxicologiques

Les extraits d'Eucalyptus et de Girofle sont des sensibilisants cutanés de catégorie 1.

Contact avec la peau : Le contact avec la peau peut causer une allergie.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut causer des irritations.

12. Informations écologiques

La présence d'extrait d'Eucalyptus rend le mélange faiblement dangereux pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

Se conformer aux réglementations locales sur l'environnement.

14. Informations relatives au transport

ADR-RID (route – rail) : Considérée comme marchandise non dangereuse.

IMDG (maritime) : Considérée comme marchandise non dangereuse.

ICAO-TI et IATA-DGR (aérien) : Considérée comme marchandise non dangereuse.

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 et au Règlement (UE) No 2015/830.

16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du **07/09/15**. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est responsable.